

Règlement tombola « GENETIQUE CHAPELAINE »

Article 1 : Organisation

L'association GENETIQUE CHAPELAINE (association régie par la loi 1901, n°20010049), organise sur son site web et en vente par correspondance, une tombola au profit de l'AFM Téléthon 2020 du 11/11/2020 à 08h au 06/12/2020 à 23h59 et dont le tirage au sort se déroulera le 10/12/2020. La publication des billets gagnants se fera le 10/12/2020 à 20h00 sur le site <https://www.genetique-chapelaine.fr> rubrique Tombola.

Article 2 : Participants et Conditions de Participation

2.1 Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola au prix fixe de 2€ le billet peut participer à la tombola.

2.2 Le participant peut acheter un billet :

- en ligne, via le site de l'association (<https://www.genetique-chapelaine.fr>) ou de son intermédiaire HelloAsso (<https://www.helloasso.com/associations/genetique-chapelaine/evenements/e-tombola-de-la-genetique-chapelaine-au-profit-de-l-afm-telethon>).
- en envoyant une demande de billets accompagnée d'un chèque ou d'espèces aux membres du bureau de l'association en précisant des coordonnées de contact pour la communication des résultats de la tombola.

2.3 Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort

2.4 L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

2.6 La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement.

Article 3 : Dotation en lots

3.1 La tombola est dotée de plus de 230 lots comprenant :

- Un four électrique encastrable et multifonction de la marque MIDEA
- Un four électrique encastrable de la marque BEKO
- Un vélo CITY 150 pour femme
- Un balai vapeur Black&Decker
- Un boucleur/lisseur de la marque Babyliss
- 15 bons d'achats de 100€ à valoir chez Hyper U La Chapelle sur Erdre
- Un bon de 100€ à valoir sur un tatouage chez l'Apothicaire La Chapelle sur Erdre
- Un casque sans fil de la marque AKG
- Un coffret d'huile d'olive BIO
- 2 bons de 50€ à valoir au restaurant l'Atelier à La Chapelle sur Erdre
- 10 bons d'achat de 50€ à valoir chez Intermarché La Chapelle sur Erdre
- 10 paires de lunettes contre la lumière bleue (4 pour femmes/ados, 3 hommes/ados et 3 mixtes)
- Un bon d'achat de 40€ à valoir chez LIDL La Chapelle sur Erdre
- Un bon de 40€ pour un entretien de bague à valoir chez Le Petit Joaillier La Chapelle sur Erdre
- 5 tableaux magnétiques

- Un bon pour 1 repas pour 2 personnes au restaurant l'Archipel La Chapelle sur Erdre
- 3 bons pour 1 repas pour 2 personnes au restaurant Mi-Noodles
- Un ourson
- Un soin des mains à valoir à l'Instant B à La Chapelle sur Erdre
- Une ceinture
- Un foulard
- 2 plaids
- Une friteuse
- 2 jeux de société
- 2 appareils à raclette
- 2 haut-parleurs pour PC
- Une lampe à poser
- Une bouilloire en verre illuminée
- 6 bourriches de 50 huitres
- 4 lots de foulards accompagnés d'un bon d'achat de 10€ par lot à valoir chez Fiorenti
- 6 coffrets de 3 bouteilles de vin
- 2 coffrets surprise (ferme fruitière)
- Un bon Bijoux de 30€ à valoir chez Créatrice Brigitte Althape
- 10 bons d'achat de 20€ à valoir chez le traiteur boucher charcutier Guérif
- Un foulard
- 2 bons pour un repas pour 2 personnes à emporter au restaurant Le Saintonge Grill La Chapelle sur Erdre
- 2 aspirateurs à main eau et poussière
- Un nettoyeur vapeur
- Un sèche-cheveux ionique
- 2 bons pour deux formules DUO (2 personnes) à valoir chez La Biliais Traiteur
- Un poulet de 1.6kg à récupérer à la Ferme du Limeur
- Un coffret Légumes, rilette, sauce tomate
- 2 bons pour une infusion et un édulcorant à valoir chez Natur'house La Chapelle sur Erdre
- 11 coffrets BIO
- 110 lots surprise multi-enseignes

La liste n'est pas forcément exhaustive et peut s'allonger pendant la durée de la mise en vente de la tombola.

3.2 Une fois le tirage au sort effectué, les gagnants seront informés par email ou par tout autre moyen de contact qu'ils auront laissé lors de l'achat, du lot qui leur revient. La liste des billets gagnants sera par ailleurs consultable sur le site <https://www.genetique-chapelaine.fr> rubrique « Tombola »

Article 4 : Tirage au sort

4.1 Les lots seront attribués par tirage au sort, dont les modalités seront fixées avant l'échéance pour prendre en compte le contexte sanitaire du à la crise lié à la COVID-19.

4.2 Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant.

4.3 Les lots seront à récupérer auprès de l'association quand la situation sanitaire le permettra et sur rendez-vous. La date limite de récupération des lots est fixée au 31/03/2021 afin de tenir compte de l'engagement auprès des différentes entreprises partenaires.

Article 5 : Limitation de responsabilité

5.1 L'organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation de la présente tombola, notamment si en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté il est amené à annuler, écourter, proroger ou reporter la tombola.

5.2 La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes éventuelles. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeurs en argent, ni échange à la demande des gagnants.

5.3 L'organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant la connexion des participants une fois les gagnants connus.

5.4 L'organisateur décline toute responsabilité quant à l'état des lots à leur livraison.

Article 6 : Dépôt et consultation du règlement

6.1 Le règlement de la tombola peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite directement à l'association « GENETIQUE CHAPELAINE » - Mairie, rue Olivier de Sesmaisons 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE, ou en imprimant ce document.

Article 7 : Données à caractère personnel

7.1 Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

7.2 Les participants bénéficient auprès de l'organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur tout formulaire d'inscription les concernant.

7.3 Les données concernant les gagnants de la tombola seront conservées jusqu'au 31/03/2021 (date de fin de la distribution des lots). Les autres données seront conservées au maximum un mois après le tirage au sort, soit jusqu'au 10/01/2021.

Article 8 : Contestation et litiges

8.1 Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de diffusion de la liste des gagnants sur le forum de l'association.

8.2 Le présent règlement est régi par la loi française.

ASSOCIATION GENETIQUE CHAPELAINE

Mairie, rue Olivier de Sesmaisons

44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

contact@genetique-chapelaine.fr

<http://www.genetique-chapelaine.fr>